

Repartition des sièges - répartition au sein des groupes

Chaque parti (ou groupe de listes) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages variables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité. Lorsque cette première répartition ne permet pas d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque parti (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a déjà obtenus, augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

Le nombre électoral est égal à 3 022 672 / 44 = 1, soit 68 698

	1.ère répartition Suffrages	Sièges	Quotient	2ème répartition Suffrages	Sièges
1 . Les verts	803 720	11	66 976.67	11	
2 . Les socialistes	1 281 712	18	67 458.53	19	
7 . Alliance de gauche	937 240	13	66 945.71	13	
Totaux	3 022 672	42			43

= quotient le plus élevé